

NOUVELLE-ORLÉANS, 1ER JANVIER 1912.

AS 7912
36 Jan
A86

COMPTES-RENDUS

DE

L'Athénée Louisianais

(GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE)

Paraissant Tous les Trois Mois.

SOMMAIRE.

Procès-Verbaux.

Les Martyrs de la Louisiane

—A. Lussan.

Pour l'Abonnement, s'adresser au Secrétaire, P. O. Box 725.

Prix de l'Abonnement, \$1.00 par an, payable d'avance.

Le Numéro, 25 Cents,

A l'Imprimerie Philippe, 310-314, Passage de la Bourse.

NOUVELLE-ORLÉANS :

Imprimerie Philippe, 310-314, Passage de la Bourse.

1912

Vignaud
11-2-27

NOUVELLE-ORLÉANS, LE 1er JANVIER 1912.

COMPTES-RENDUS
— DE —
L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

GRUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

La Société fondée sous ce nom a pour objet :

- 1o. De perpétuer la langue française en Louisiane ;
- 2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger ;
- 3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée Louisianais les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société :

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au président, ou à un comité nommé à cet effet.
2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.
3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications adressées à l'Athénée.
4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

**Séance de Rentrée, Vendredi 27 Octobre 1911,
à 8 Heures du Soir.**

Présidence de M. Charles T. Soniat, second vice-président.

Membres présents : MM. Bussière Rouen, secrétaire perpétuel, Juge Joseph A. Breaux, Dr Félix A. Larue et André Lafargue.

M. Henri Francastel, consul général de France,

M. Choppin, représentant de l'Abeille, et plusieurs dames assistent aussi à la réunion.

Le secrétaire annonce que M. Alcée Fortier, président, est retenu chez lui par une légère indisposition, et il suggère que la lecture de certains articles soit renvoyée à la prochaine réunion.

Sur motion du secrétaire des félicitations sont offertes à M. Henri Francastel, consul de France, qui vient d'être nommé consul général, et à M. André Lafargue, qui a reçu la décoration des Palmes Académiques.

Ces Messieurs répondent fort aimablement aux compliments qui leur sont faits.

L'Athénée a reçu de M. Véran Dejoux, ex-consul général de France à la Nouvelle-Orléans, sa photographie qui est fort ressemblante. M. Dejoux s'est, en toutes circonstances, montré l'ami de notre Société, laquelle sera heureuse de conserver son portrait. La photographie est accompagnée d'une lettre très intéressante, très aimable et très affectueuse.

Sur proposition, des remerciements bien sincères sont votés à M. Dejoux par les membres présents qui, avec leurs collègues absents, apprécient la délicate attention de M. Dejoux.

A neuf heures et demie l'ajournement est prononcé, après avoir pris connaissance des sujets de M. Anatole Le Braz qui nous revient comme conférencier officiel de la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada.

Séance du 17 Novembre 1911.

Présidence de M. Alcée Fortier.

Présents : MM. Charles T. Soniat, 2d vice-président ; Bussière Rouen, secrétaire perpétuel ; Edgar Grima, sous-secrétaire ; Hugues J. de la Vergne, André Lafargue, M. Henri Francastel, consul général de France.

Ouverture de la séance à 8 heures du soir.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Athénée discute les différents moyens d'attirer du monde à nos séances, et sur proposition de M. Edgar Grima, appuyé par M. André Lafargue, il est décidé que de temps en temps, s'il est possible, nos réunions aient lieu dans les salons qui pourraient nous être offerts.

La question du local pour la conférence que doit donner M. Anatole Le Braz, le vendredi, 23 février 1912, est laissée au président et au secrétaire.

Sur proposition du secrétaire un comité est nommé pour s'occuper des programmes des prochaines séances. Ce comité est composé de MM. Edgar Grima, président ; Hugues J. de la Vergne, André Lafargue, et du président et du secrétaire.

A neuf heures et demie l'ajournement est prononcé.

Séance du 15 Décembre 1911.

Présidence de M. Alcée Fortier.

Sont présents : MM. Charles T. Soniat, 2^d vice-président ; Bussière Rouen, secrétaire perpétuel ; Edgar Grima, sous-secrétaire, et André Lafargue.

M. Choppin représentant l'Abeille, et plusieurs invités assistent à la réunion.

Monsieur Henri Francastel, consul général de France, s'est fait excuser. Ayant accepté une invitation précédente, il ne peut assister à la séance de ce soir.

Ouverture de la séance à 8 heures et un quart.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le président annonce que Son Excellence M. Jusserand, Ambassadeur de France aux Etats-Unis, qui doit se rendre à Panama, avec M. Wickersham, avocat général des Etats-Unis, s'arrêtera une journée à la Nouvelle-Orléans, et y passera celle du 22 décembre. Il doit visiter l'Université Tulane vers une heure et demie, et y prononcera probablement une allocution. M. Fortier invite ses collègues et les amis de l'Athénée à être présents à cette occasion. A six heures et demie du soir, un banquet sera offert à M. Jusserand ; tous les membres de l'Athénée sont invités à prendre part à cette fête.

Le président donne lecture d'une aimable lettre que lui a adressée M. Jusserand.

L'Athénée espère que le séjour de M. Jusserand à la Nouvelle-Orléans sera agréable et qu'il en emportera un excellent souvenir.

M. Jusserand s'est fait remarquer non seulement comme grand diplomate, mais ses œuvres sur la littérature anglaise le placent au premier rang des écrivains contemporains ; nous sommes très fiers de l'intérêt que Son Excellence a toujours témoigné à notre Société.

M. Edgar Grima lit une fort intéressante lettre reçue par son père vers la fin de l'année 1861 ; cette lettre écrite par un ami du père de notre sous-secrétaire, demeurant à Paris au moment de la guerre de sécession, contient une appréciation des troupes du Sud par Napoléon III, et quelques remarques générales sur le conflit terrible qui déchira notre pays à cette époque. M. Grima préparera un extrait de cette lettre, lequel sera inséré dans le prochain numéro des " Comptes-Rendus."

M. Fortier a reçu de M. Henry Vignaud son dernier ouvrage : " Histoire critique de la grande entreprise de Christophe Colomb." M. Vignaud s'est dévoué pendant la plus grande partie de sa vie à l'étude de la période colombienne et sa bibliothèque est peut-être la plus importante du monde sur ce sujet. Cet historien diffère complètement des autres historiens dans ses conclusions sur le but qui poussa Colomb à tenter ses voyages. La

lecture d'une partie de cet ouvrage, faite par le président, est écoutée avec la plus grande attention par ses collègues et les invités de l'Athénée. Une discussion s'engage ensuite sur les différentes questions dont traite l'ouvrage remarquable de notre distingué concitoyen.

M. Edgar Grima, président du comité qui doit s'occuper des programmes de nos prochaines séances, offre son rapport dans lequel il est dit que l'Athénée se réunira le 12 janvier 1912 chez lui, et que cette séance aura un caractère littéraire et artistique. La partie littéraire de cette soirée sera confiée à MM. Ulysse Marinoni, Jr. et André Lafargue ; la partie musicale n'en étant pas encore définitivement arrêtée. Le président remercie M. Grima qui a bien voulu mettre ses salons à la disposition de l'Athénée.

A neuf heures et demie l'ajournement est prononcé.

“ Les Martyrs de la Louisiane ” par A. Lusan, sont un des ouvrages les plus intéressants de l'ancienne littérature française de la Louisiane. L'édition en est presque entièrement épuisée, et nous croyons faire œuvre utile en publiant dans nos *Comptes-Rendus* un drame intéressant qui rend hommage aux héros de la révolution de 1768, où, pour la première fois sur ce continent, des Louisianais eurent l'idée républicaine et tâchèrent de la réaliser. LE COMITÉ DE RÉDACTION.

LES

Martyrs de la Louisiane

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS

PRÉCÉDÉE D'UN PROLOGUE

PAR

A. LUSSAN.

DONALDSONVILLE :

IMPRIMERIE DE E. MARTIN & F. PROU.

1839.

AUX DESCENDANS DES MARTYRS DE
SEPTEMBRE 1769.

MESSIEURS,

*En vous dédiant cette Tragédie, dans laquelle vos pères
ont joué un rôle si triste et si glorieux, c'est rendre encore
hommage à leur mémoire !*

L'AUTEUR.

(Entered, according to act of Congress, in the Clerk's office, Eastern
District of Louisiana.)

PROLOGUE : LE CONSEIL.

PERSONNAGES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
VILLERÉ,
LAFRÉNIÈRE,
JEAN MILHET,
DE NOYANT,
UN CONSEILLER,
MEMBRES DU CONSEIL.

Le théâtre représente la salle du conseil supérieur à la Nouvelle-Orléans, le 29 octobre 1768.

LE PRÉSIDENT.

Jean Milhet, député par vos concitoyens
Après de notre roi, pour doubler nos liens,
Que nous rapportez-vous ?

MILHET.

Le mépris et l'injure !
Du ministre Choiseul la fatale imposture
A fait signer au roi le traité d'abandon ;
Français, hier encor, vous n'avez plus de nom !

VILLERÉ.

J'en sais un que bientôt on envira peut-être !

MILHET.

J'accompagnais Bienville ; espérant faire naître
Dans l'âme du ministre un sentiment humain.
Le vieillard lui disait, en lui pressant la main :
Ceux que vous délaissez, monseigneur, sont vos
[frères,
Songez par quels combats et quels travaux, leurs
[pères
Ont acquis à la France un si noble fleuron,
Qu'un prêtre a consacré sous le nom d'un Bourbon !
Quoi ! n'entendez-vous pas ! là ! tout au fond de l'âme
Une voix qui vous dit : cette vente est infâme !
Oh ! grâce, Monseigneur ! grâce pour Orléans,
La vierge Louisianaise, et pour mes cheveux blancs !
Le ministre alléqua l'intérêt de la France.
Bienville, retrouvant sa mâle indépendance,

Fit baisser la paupière au lâche courtisan :
 Et quels sont donc vos droits et ceux du Castillan ?
 L'intérêt de la France ? Ainsi, la Louisiane,
 Française comme vous, que votre orgueil condamne,
 Doit, pour sauver sa sœur, subir ce joux honteux,
 Quand un ministre a dit : il le faut, je le veux !
 Avez-vous donc besoin du prix d'une province
 Pour payer la faveur des maîtresses du prince ?
 Vous faites, seigneur Duc, tache à votre écusson.
 A cet acte inoui l'histoire garde un nom ;
 Elle dira de vous : Grand seigneur, sans noblesse,
 Il garda le pouvoir à force de bassesse.
 Et que, seul entre tous, vous avez, monseigneur,
 Placé votre intérêt plus haut que votre honneur !
 Tout espoir s'est éteint dans cette conférence.
 Et je reviens, amis, après deux ans d'absence,
 Lié par mon devoir, partager désormais
 Le sort qui vous attend ; qu'il soit bon ou mauvais !

VILLERÉ.

Non, je ne rendrai pas outrage pour outrage,
 Et si nous supportons les fautes d'un autre âge,
 Il faut en accuser des ministres abjects ;
 Innocente, la France a droit à nos respects !
 Mais, libres aujourd'hui de choisir notre maître,
 Du monarque espagnol quels sont les droits à l'être ?
 Le droit victorieux ? Qui donc a combattu ?
 Et lequel d'entre nous a soumis sa vertu,
 Après une héroïque et juste résistance,
 A mendier bien bas un regard de clémence ?
 Je n'aperçois ici ni vaincu ni vainqueur,

Mais un peuple debout, veillant sur son honneur,
Que l'on voudrait souiller ! Qu'attendez-vous
[encore ?

Ce peuple par ma voix vous presse et vous implore ;
Honteusement vendu, vous devenez pour lui
La seule autorité qu'il connaisse aujourd'hui !
Étaye son espoir d'une large pensée ;
Pour qu'il dise, en voyant la lutte commencée :
Dans son honneur, ainsi qu'en un brillant miroir,
Tout citoyen peut lire et juger son devoir !

DE NOYANT.

Je ne saurais blâmer l'ardeur qui vous anime,
Villéré, comme vous, je trouve illégitime
L'acte de cession ; mais, plus calme, je crois
Qu'on peut, sans déshonneur, en appeler au roi.
Eh ! sait-il, en effet, quel avenir sinistre
Réserve pour son peuple un indigne ministre,
Dont le seul intérêt, sous un nom spécieux,
Dérobe à ses regards des vœux ambitieux !
Ne peut-on, réveillant sa justice royale
Par le bruit des dangers d'une race loyale,
Annuler ce traité ?

VILLERÉ.

Vous l'espérez en vain !
Ministre et royauté se tiennent par la main.
Artisans de nos maux, l'un à l'autre semblables,
Ils tacheront de sang nos fastes lamentables.
Pour moi qui vis le jour en ces heureux climats,
Je leur dois, avant tout, le secours de mon bras.
Au roi de mes aïeux rendant obéissance,

J'ai jusqu'au dernier jour respecté sa puissance ;
Libre de mes sermens envers la France et lui,
A cette heure, où pour nous toute espérance a fui,
Le premier, je prétends allumer l'incendie
Qui doit ou dévorer ou sauver ma patrie.

UN CONSEILLER.

C'est un rêve insensé qui perdra le pays.

VILLERÉ.

Ou qui peut le sauver si nous restons unis !

UN CONSEILLER.

Pour commencer la lutte où donc est votre armée ?

VILLERÉ.

De l'ombre du péril votre âme est alarmée.
Eh ! qu'en est-il besoin, alors que l'on défend
La tombe de l'aïeul, le berceau de l'enfant !

UN CONSEILLER.

Dans ce choc inégal, vous jouez votre vie !

VILLERÉ.

Mais d'un nom glorieux ma mort sera suivie !

LAFRÉNIÈRE (à Villeré.)

Pour marcher ton égal, il ne faut que du sang,
Je réclame mon droit et je reprends mon rang.
Nous sommes arrivés à cet instant de crise
Où devant le danger, qu'un citoyen méprise,
Un îlote se courbe ; où l'horizon est noir ;
Où tout peuple a recours à son seul désespoir !
Je ne m'abuse pas : le danger est extrême ;
Mais s'il nous faut choisir, à cette heure suprême,
Entre le déshonneur, qui fait rougir le front,

Et la mort qui peut seule épargner un affront,
Le choix n'est pas douteux. Nous ! devenir
[esclaves !
Mourons en gens de cœur, ou vivons sans entraves.
D'un peuple qui succombe en défendant ses droits,
La mémoire est durable et fait pâlir les rois !

UN CONSEILLER.

Je pourrais, comme vous, garder une espérance
Si nous devons compter sur l'appui de la France ;
Mais, seuls contre l'Espagne et ses nombreux
[soldats,
Que faire ? la fléchir !

LAFRÉNIÈRE.

Non, ne l'espérez pas !
Si vous souffrez le joug, vous verrez la conquête,
Au seuil de son palais niveler votre tête.
Pour prier l'Eternel, levez le front aux cieus,
Votre maître y lira des vœux séditions.
Tout lui sera suspect : votre douleur muette,
A son œil scrutateur, deviendra l'interprète,
Le complément certain de conspirations,
Que puniront les fers, les spoliations !
Alors, pour le fléchir, vous courbant vers la terre,
Vous croirez adoucir, enchaîner sa colère ;
Vain espoir ! La conquête est un vaste réseau,
D'où sortent les vaincus pour aller au bourreau !
Tel serait votre sort. Qu'un exemple sublime
Puisé chez nos aïeux, nous presse et nous anime.
Victimes comme nous d'un royal attentat,
A force de grandeur ils sauvèrent l'état.

Vaincu par Charles-Quint, dans les champs de
[Pavie,
Valois, pour racheter sa liberté, sa vie,
De son bandeau royal détachant un fleuron,
L'offrit à son vainqueur. Le peuple Bourguignon,
Que le roi chevalier dévouait en victime,
Répondit à Launoy, d'une voix unanime :
Le roi dit : nous voulons ! le peuple dit : je veux !
Ici, sont les tombeaux où dorment nos aïeux !
Osez donc les souiller ! Cette noble attitude
Fit rompre le traité. J'en ai la certitude,
Même audace, pour nous peut faire un sort pareil.
Puisons donc aux rayons de notre beau soleil,
Qui rend homme l'enfant, élargit sa pensée.
Pas de juste-milieu, notre route est tracée.
Louis-Quinze oubliant que nous sommes ses fils,
Veut nous traiter ainsi qu'on traite des proscrits ;
Le souffrirez-vous ? non ! notre unique espérance
N'est pas, comme on le dit, dans l'appui de la France.
Il en est une encor, que rien ne peut changer,
Qu'un peuple porte en soi : l'horreur de l'étranger !
Elle, qui faisait dire à nos nobles ancêtres :
Notre sol est sacré ! Français ! ou pas de maîtres !
Imitons leur exemple : Espagnols, ni Français !
Soyons un peuple aussi, soyons Louisianais !

Fin du Prologue.

LES MARTYRS

PERSONNAGES

VILLERÉ, LAFRÉNIÈRE, DE NOYANT, MARQUIS, Jean MILHET, CARRÉRE,	}	Citoyens Louisianais.
---	---	-----------------------

O'REILLY, Gouverneur de la Louisiane.
GALVEZ, Colonel Espagnol.
LE COMMANDANT de la Frégate Espagnole.
UN VIEILLARD, habitant de la côte des Allemands.
L'ALGUAZIL ROYAL.
UN INCONNU.
MUNAGORI, Maître d'équipage de la frégate.
PREMIER MATELOT.
SECOND MATELOT.
UN HUISSIER.
MME VILLERÉ.
HABITANS.
OFFICIERS, SOLDATS ET MATELOTS ESPAGNOLS.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1769.

ACTE PREMIER.

LA SALLE DU TRONE.

Le théâtre représente un salon richement décoré. A droite de l'acteur, un fauteuil surmonté d'un dais et orné d'un écusson aux armes d'Espagne.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE COLONEL GALVEZ, OFFICIERS ESPAGNOLS, UN HUISSIER, puis O'REILLY.

L'HUISSIER, (annonçant.)

Le Vice-Roi, Messieurs !

O'REILLY (sortant de son appartement)

Dieu vous ait en sa garde !

Au Colonel Galvez.

Je reçois un rapport, Galvez, qui vous regarde.

GALVEZ.

Quel est-il, monseigneur ?

O'REILLY.

Vous avez, hier soir,
Oubliant votre rang, mon ordre, le devoir,
En un logis secret, où l'on rêve et conspire,
Au profit des meneurs, la fin de notre empire,
Passé tout la nuit.

GALVEZ.

Il est vrai, monseigneur,

Que, reçu sous le toit d'un vieil ami de cœur,
J'ai conversé long-tems ; mais Espagne ni France,
N'occupaient nos loisirs.

O'REILLY.

Et cette confiance ?

GALVEZ

Monseigneur, je le crois, ne saurait exiger
Qu'un secret de famille, aux troubles étranger,
Lui soit livré par moi !

O'REILLY.

Même s'il intéresse

Le roi notre seigneur, ou dans ses droits le blesse.
En scrupules, monsieur, vous être trop fécond ;
Se taire, c'est trahir, et le roi vous répond. . . .
Ecoutez tous, messieurs, oubliant sa naissance,
L'homme à qui j'ai donné le rang et la puissance,
Et mes ordres royaux, et richesse et renom,
Cet homme m'appartient !

GALVEZ.

Oui, l'homme ! l'honneur, non !

O'REILLY.

Assez. N'oubliez pas qu'une seconde faute
Vous prive à tout jamais de sa faveur très-haute.

A un autre officier.

De votre régiment je suis très-satisfait.
J'appellerai sur vous quelque nouveau bienfait.

A un commandant de marine.

Monsieur de Valdéras, j'aime la discipline ;
Et cet esprit se perd dans le corps de marine.

A l'assemblée.

Allez, Messieurs, et plus de devoirs à demi,
Quand on est comme nous en pays ennemi !

Tout le monde sort, excepté l'huissier de service.

A l'huissier.

J'attends un étranger : s'il vient, qu'on l'introduise.
Mais, afin d'éviter ici toute méprise,
Veillez à ne laisser pénétrer jusqu'à moi
Que l'homme qui dira : justicier du roi.

L'huissier s'incline et sort.

SCÈNE DEUXIÈME.

O'REILLY, (Seul.)

Sans contrôle, à mon gré du pouvoir je dispose ;
A mon gouvernement rien ici ne s'oppose.
Une heure encor, les chefs de la rebellion
Auront passé le seuil de l'autre du lion ;
Et le front découvert, et la main désarmée,
Tiendront sur leurs destins leur patrie alarmée,
En juge impartial prononçons sur leur sort ;
La pitié veut leur grâce, et la raison, leur mort.
Écoutons la première. Une ardeur dangereuse
A sans doute égaré leur âme généreuse ;
Ils n'ont pu, sans rougir, soumettre leur vertu
A changer de drapeau sans avoir combattu.
Est-ce un crime, après tout ? un peuple est-il cou-
[pable,
Alors qu'il ressaisit le droit impérissable,

Que la raison du glaive a seule contesté,
De conserver ses lois, son nom, sa liberté ?
Ne pourrais-je, alliant mes devoirs et leur vie,
Leur laisser en regards leur liberté ravie ;
Puis la couvrir après, de royaux écussons,
D'uniformes brillans, de croix et de cordons ?
Ils n'accepteraient pas à ce prix la noblesse.
Chez un peuple nouveau, qui la touche le blesse ;
La liberté, pour lui, c'est le point lumineux
Qu'un nocher vigilant, ne quitte plus des yeux
Quand mugit l'ouragan. Si je n'ouvre leur tombe,
Mon pouvoir mal assis bientôt chancèle et tombe ;
Et cet élan du cœur, ce rêve d'un instant,
Est le gage assuré d'un revers éclatant.
C'est un mal nécessaire. Ils ont tiré le glaive,
Ils le feraient encor ; que leur destin s'achève !
Et la raison d'état, pure de passion,
Prononce par ma voix leur condamnation
Les deux chefs du complot, Villeré, Lafrénière,
Au second rang, Poupet, Joseph Milhet, Carrère,
Doucet, Boisblanc, Petit, Mazent et Jean Milhet,
De Noyant et Marquis !. . tous au même gibet !. .

SCÈNE TROISIÈME.

O'REILLY, L'HUISSIER, puis L'INCONNU.

L'HUISSIER.

Cet homme, monseigneur, demande avec instance
A paraître un instant devant votre excellence.

O'REILLY.

Qu'il entre.

L'HUISSIER.

Monseigneur de moi n'attend plus rien ?

O'REILLY.

Qu'on ne puisse venir troubler cet entretien.

Sur un signe de l'huissier, qui s'éloigne, entre l'inconnu.

Vous avez bien tardé !

L'INCONNU.

N'accusez pas mon zèle.

O'REILLY.

J'y crois, je vous proteste; eh bien! quelle nouvelle?

L'INCONNU.

Mauvaise, monseigneur !

O'REILLY.

Viendront-ils ?

L'INCONNU.

A l'instant.

O'REILLY.

Que me disiez-vous donc ?

L'INCONNU.

Mais leur chef est absent.

O'REILLY.

Villéré ?

L'INCONNU.

Villéré ! Soit qu'un avis utile
Ait dirigé ses pas, il a quitté la ville.

O'REILLY. (Se parlant à lui-même.)
De mes projets sur eux ont-ils quelque soupçon ?
Est-ce un coup du hasard ou de la trahison ?

L'INCONNU.

A ce dernier parti mon jugement se range..
Cette nuit.. en secret.. ce départ est étrange.

O'REILLY. (Se parlant toujours.)
Malheur à son auteur s'il tombe sous ma main.
Je serai sans pitié.

A l'inconnu.

Vous partirez demain !
Et si je puis toujours compter sur votre zèle,
Prouvez-le, en découvrant le lieu qui le recèle.

L'INCONNU.

Je le sais.

O'REILLY.

Quel est-il ?

L'INCONNU.

Le pays allemand.

O'REILLY.

Ne perdez pas un jour, pas une heure, un moment ;
Partez ce matin même : attaché sur sa trace,
Sans que votre énergie ou s'irrite ou se lasse,
Au seuil de sa maison veillez sur son sommeil ;
A l'aube matinale épiez son réveil.
De tous dangers, surtout, préservez bien sa tête :
Il me le faut vivant. Que rien ne vous arrête,
Fatigues, ni périls : suivez ses pas errans ;
Soyez son ombre enfin ! et si, dans Orléans,

Par vos soins éprouvés je retrouve cet homme,
Je vous donne plus d'or.. vous fixerez la somme !

L'HUISSIER.

La députation !

O'REILLY. (A l'huissier.)

Dans l'instant.

A l'inconnu.

Suivez-moi.

Qu'ils ne puissent vous voir.

Il entre dans son appartement suivi de l'inconnu.

—Entre la députation.

SCÈNE QUATRIÈME.

LES DEPUTÉS, puis O'REILLY et sa Suite.

L'HUISSIER (Aux Députés.)

Messieurs, le vice-roi

Condescend à vos vœux et vous donne audience.

Il entre chez O'Reilly.

LAFRÉNIÈRE (Ironiquement à ses compagnons.)

Eh bien ! vous restez froids, lorsque son excellence
Souscrivant à vos vœux, vous admet à l'honneur
De ployer le genou devant votre seigneur !

Vous êtes des ingrats !

Leur montrant le trône.

C'est à bon droit qu'on prône

Le puissant gouverneur ; messieurs, voici le trône ;
Plus rien ici ne manque à ce séjour royal.

Voyant les gardes se ranger dans le fond du théâtre et un groupe nombreux d'officiers entourer le siège d'O'Reilly.

Gardes et courtisans : nouvel Escorial,
C'est la cour. . . . moins le roi !

GALVEZ. (Sortant de chez O'Reilly avec plusieurs officiers supérieurs. Bas et rapidement à Lafrénière en passant près de lui.)

Surtout pas d'imprudence

Ou vous êtes perdus !

L'HUISSIER. (Annonçant.)

Messieurs, son Excellence !

O'Reilly salue en entrant l'assemblée, qui se découvre, et va se placer sur son fauteuil.

O'REILLY. (Aux Députés.)

A quel titre, messieurs, venez-vous devant moi,
Etes-vous avant tout loyaux sujets du roi ?

LAFRÉNIÈRE.

Monsieur le gouverneur, dans l'état que j'exerce,
J'enlace quelquefois une partie adverse,
Dans les nombreux réseaux d'un subtil argument ;
Où non, oui, sont périls. Puis jugeant le moment,
Armé devant la loi, de sa propre parole,
Le succès vient prouver qu'elle a fait une école.
C'est vous dire, je crois, que je comprends l'honneur
Que daigne m'accorder monsieur le gouverneur,
En m'offrant le combat. Lutte trop inégale,
Quand pour l'un seulement elle devient fatale ;
Je la récuse donc. Vous demandez, je croi,

Si nous sommes ici loyaux sujets du roi ?
 Quel roi ? j'avoue encor toute mon impuissance.
 Est-ce Charle d'Espagne ? Est-ce Louis de France ?
 L'un nous a relevés de notre foi pour lui ;
 L'avons-nous engagée au roi Charle, aujourd'hui ?
 Qui connaît le serment, sa teneur, ses formules ?
 Qu'exige-t-on de nous ? Devenus vos émules,
 En respect pour vos lois, quand nous l'aurons prêté,
 Demandez compte alors de notre loyauté ;
 Et vous la trouverez à cette heure, éclatante,
 Fidèle dans la paix, fidèle sous la tente !
 Mais jusque-là, monsieur, pressée entre deux rois,
 Elle voile ses traits et réclame ses droits !

O'REILLY.

J'entends, c'est un traité de puissance à puissance.

LAFRÉNIÈRE.

C'est que pour nous, enfin, on rompe le silence !
 Oui, notre anxiété ne peut durer ainsi.
 Depuis trois ans et plus, nous vivons tous ici
 Dans un état constant d'espérance ou de doute ;
 Un jour c'est un pouvoir qu'il faut que l'on redoute,
 L'autre le lendemain ! Qui peut garder l'espoir
 De ne pas succomber sous ce double devoir.
 Le fer de Damoclès étend vers nous deux pointes
 Qui donnent toutes deux de funestes atteintes
 L'une a nom Louis-Quinze, et l'autre Charle-Trois.
 Blessés dans notre honneur et blessés dans nos droits
 Sans que l'un de ces rois ou d'Espagne ou de
 [France,

Attache à nous garder une haute importance,
Nul de nous cependant ne saurait, au besoin,
Torturer sa pensée avec assez de soin,
Pour qu'un mot commenté par l'intérêt, n'offense
Dans son royal dédain, l'une ou l'autre puissance !
Cet état doit cesser : vous nous avez promis,
Rejetant loin de vous tous projets ennemis,
De respecter nos droits ; puis d'une voix loyale,
De proclamer ici la volonté royale !
Nous l'attendons, monsieur !

O'REILLY.

Avez-vous tout dit ?

LAFRÉNIÈRE.

Tout.

O'REILLY.

Veillez à votre tour m'écouter jusqu'au bout :
Dans ce discours adroit, si j'ai su le comprendre,
Vous prétendez, monsieur, que le roi doit attendre,
Oubliant sa puissance et ses droits aujourd'hui,
L'instant qu'il vous plaira de vous donner à lui !

LAFRÉNIÈRE.

Pas un mot de cela.

O'REILLY.

Je vous ai fait connaître
Que je remplace ici le roi Charle, mon maître ;
L'étiquette défend de s'adresser au roi.
Avant qu'il l'ait permis. Suivez donc cette loi.

LAFRÉNIÈRE.

Quand la chambre royale en tribunal se change ;

Que le roi se fait juge !

O'REILLY.

En honneur, c'est étrange
Comme vous devinez !. . . Vous avez donc compris
Que dans vos propres rets, messieurs, vous étiez
[pris ;
Et que depuis trois ans, vos espérances folles,
Vos desseins avortés, tout, jusqu'à vos paroles,
Devaient porter leurs fruits tôt ou tard, et qu'un
[jour,
Sa puissance outragée aurait aussi son tour.
Vous l'avez dit, monsieur, qu'il pardonne ou
[punisse,
Le roi change son trône en un lit de justice.
Si vous l'avez compris, je vous fais compliment ;
Cela doit faire honneur à votre jugement.

LAFRÉNIÈRE.

A de graves débats mêler la raillerie,
Est peu séant, monsieur ! Mais qui donc, je vous
[prie,
Peut de notre passé nous faire un crime ?

O'REILLY.

Moi !

LAFRÉNIÈRE.

Nous juger, à quel titre ?

O'REILLY.

En rebelles au roi !

LAFRÉNIÈRE.

Sommes-nous les jouets d'une illusion vaine ?

LAFRÉNIÈRE.

Et vous, vous outragez l'honneur, la foi jurée !
Infidèle gardien de l'honneur castillan,
Cet homme, traître ici, fut lâche dans Oran :
Tandis que ses soldats succombaient avec gloire,
Il fuyait le combat !

O'REILLY.

Monsieur !

LAFRÉNIÈRE.

C'est de l'histoire !

O'REILLY, (A l'alguzil royal, lui désignant les
députés.)

De ces gens, accusés de haute trahison,
Préparez à l'instant les fers et la prison.
Jusqu'à leur jugement, qui par mes soins s'apprête,
Vous me répondez d'eux !

L'ALGUAZIL s'avance et étend vers eux sa
baguette blanche.

J'en répons sur ma tête.

LAFRÉNIÈRE.

L'acte qui nous ravit ainsi la liberté,
Comment le nommez-vous ?

O'REILLY.

Une nécessité !

Fin du Premier Acte.

ACTE DEUXIÈME.

UNE HABITATION.

Le théâtre représente l'intérieur d'une maison d'habitant.

SCÈNE PREMIÈRE.

VILLERÉ, UN VIEILLARD, PLUSIEURS
HABITANS.

LE VIEILLARD. (Costume de chasseur de l'époque ;
une carabine à la main.)

Tout est donc fini ?

VILLERÉ.

Tout : il nous faut en silence
Courber la tête, amis, et dévorer l'offense.

LE VIEILLARD.

C'est triste sur ma foi.. supporter un lien
Qui pèse à votre cœur ! quand tout était si bien !

VILLERÉ.

Il faut se résigner !

LE VIEILLARD.

Oui, mais cela chagrine.

Serrant son arme avec un mouvement convulsif.
Avoir repris en vain sa vieille carabine,
Fondu tout un lingot,

Mon nom chez nos neveux eût passé d'âge en âge!
Je rêvais pour les miens cet illustre héritage !

Avec indignation.

Mais comment tout cela s'est-il fait ?

VILLERÉ.

Le conseil,

D'un pacte avantageux avait reçu l'éveil.
Il députa Mazent, Grandmaison, Lafrénière,
Pour connaître du roi la volonté dernière.
O'Reilly les reçut, les entoura de soins,
Appelant son honneur et le ciel à témoins,
Qu'il tenait de son roi des instructions telles,
Que nous ne croirions pas subir des lois nouvelles.
Usant alors sur nous de son droit tout-puissant,
Et voulant éviter l'effusion du sang,
Le conseil, délivré de toutes ses alarmes,
A nos braves amis fit déposer les armes.
Puisse Orléans trouver dans ce nouveau pouvoir,
La fin de ses malheurs ! J'en emporte l'espoir.

LE VIEILLARD.

Que dites-vous ?

VILLERÉ.

Ce jour est la fin de mon rêve.
Plutôt que saluer le drapeau qui se lève,
Ou le servir, je pars !

LE VIEILLARD.

Partir ! c'est abjurer
Votre nom, vos devoirs ; car, qui peut assurer
Que pour nous cette paix est autre qu'une trêve ;

Et qu'un jour Orléans ne ceindra pas le glaive,
Comptant sur tous ses fils ?

VILLERÉ.

Il n'en peut être ainsi,
Je le sais, ma présence est inutile ici.
Oui, c'est un parti pris ; il m'en coûte à moi-même,
Mais je suis fatigué des fronts à diadème !

SCÈNE DEUXIÈME.

LES MEMES, UN DOMESTIQUE.

LE DOMESTIQUE. (A Villeré.)

A la porte d'entrée un blanc s'est arrêté,
Implorant pour la nuit votre hospitalité,
Dois-je le faire entrer ?

VILLERÉ.

Depuis quand ma demeure
Ne s'ouvre-t-elle plus aux passans, à toute heure ?
Vous permettez, amis, je vais le recevoir.

La suite au prochain numéro.